

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 1/12

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Nom commercial: **BORMIX**

UFI : EME6-JA1T-EA0P-YKW5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Fongicide pour la protection des cultures, à usage professionnel.

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser à d'autres fins que celles prévues pour ce produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété Distributrice:

SAGA SAS

Z.I. Saint Lazare

Allée Saint Lazare

02430 GAUCHY, France

Téléphone: 03 23 06 54 44 Fax : 03 23 62 42 50

adresse E-Mail: contact@saga-plantprotection.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche, puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (no vert: 0800 887 887 — appel gratuit depuis un poste fixe).

N° ORFILA (INRS) : tel : 01.45.42.59.59 - Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français.

N° appel Centre anti poison de Paris : tel n° 01.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008****Classes et catégories de danger**

Toxicité Aquatique Aigüe. Cat 1

Toxicité Aquatique Chronique.
Cat. 1**Mentions de danger**

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Facteurs M

Ne s'applique pas.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008**

ATTENTION

Mentions de danger :

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 2/12

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Conformité avec les critères de PBT/vPvB :

Cette substance/ ce mélange ne répond pas aux critères
PBT de l'annexe XIII du règlement REACH
Cette substance/ ce mélange ne répond pas aux critères
vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Cette substance/ mélange ne contient pas de substance
(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59,
paragraphe 1, considérés comme ayant des
propriétés perturbatrices du système endocrinien selon
les critères énoncés dans le règlement délégué de la
Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la
Commission (EU) 2018/605, à des niveaux de 0,1 %
ou plus.

Phrase supplémentaire PPP

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
[Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de
surface./ Éviter la contamination via les systèmes
d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des
routes.]**RUBRIQUE 3: Composition / Information sur les composants****3.2 Mélanges**

Nom chimique	Teneur (%)	N° CE / N° CAS / REACH N°	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Mentions de danger
Bouillie Bordelaise technique (produit de réaction du sulfate de cuivre avec le dihydroxyde de calcium)	71.8 - 80	- / 8011-63-0 / Exempté par art.15 de REACH reg.	Tox aigue inhalation Cat.4 (ATE inhalation = 1.97 mg/L) Lesions oculaires Cat.1 Tox. Aquatique aigue Cat.1 Tox. Aquatique chronique Cat.1 (Annex VI)	H332 H318 H400 ; M=10 H410 ; M=1'
Ammonium iron(3+) hexakis(cyano-c)ferrate(4-)	≥1 - 5	247-304-1 / 25869-00-5 / 01-2119555296- 32-xxxx	Tox. Aquatique chronique Cat.4 (Auto-classification)	H413

Texte complet des phrases H consultables en rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Notes générales:

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 3/12

En cas d'inhalation:	Si les symptômes apparaissent, retirer la victime de la source de contamination et la déplacer à l'air frais. Faites appel à un médecin. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas de contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux:	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever les lentilles de contact Consulter un médecin immédiatement.
En cas d'ingestion:	Antidote : EDTA, BAL ou pénicillamine. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette FDS ou l'étiquette. Garder le patient au repos. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si ingéré, ne pas faire vomir. Maintenir la température corporelle. Vérifier la respiration. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la positionner sur le côté en position latérale de sécurité. Traitement symptomatique. Un lavage gastrique avec une solution lacto-albumine peut être nécessaire
Recommandations aux secouristes	Utilisez des vêtements de protection appropriés. NE LAISSEZ JAMAIS LA VICTIME SEULE.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Risque d'altérations rénales et hépatiques. Fièvre à la suite d'inhalation, irritation cutanée et oculaire. Brûlure dans la bouche et du pharynx, nausées, selles aqueuses et sanglantes, diarrhée, baisse de la tension artérielle.
--	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Antidote : EDTA, BAL ou pénicillamine. Traitement symptomatique
---	--

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. Produit non inflammable. Seulement le récipient et l'emballage peuvent s'enflammer. Recueillir l'eau d'extinction séparément, car elle ne doit pas pénétrer dans les égouts.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau puissant (en raison du risque de contamination).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:	Aucun connu.
Autres dangers spécifiques:	Aucun connu.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 4/12

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers:

Porter un équipement de protection individuelle et un masque à poussière avec filtre pour produits chimiques en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes:

Ne pas respirer les poussières.
Éviter tout contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éloigner le personnel non autorisé, les enfants et les animaux de la zone de déversement.
Utiliser des vêtements et gants de protection pour éviter la contamination.

Pour les secouristes:

Non disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement:

Construction de barrages de protection, drains, moyens de recouvrement.

Nettoyage:

Couvrir le produit avec de la sciure de bois, du sable ou de la terre sèche, balayer, le recueillir dans un récipient sec, refermer, identifier et stocker le récipient dans un lieu adapté en vue de son élimination dans un centre agréé. Ne pas nettoyer la zone contaminée avec de l'eau.

Autres informations:

N'utilisez pas de brosses ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Confinement et mesures de prévention incendie:

Le lieu de travail et de la méthodologie utilisée doivent être organisés de façon à éviter ou réduire au maximum le contact direct avec le produit.
Manipuler le produit avec soin. Utiliser les zones de travail avec ventilation et présence de douches de sécurité.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières:

Éviter les déversements et les fuites.

Mesures destinées à réduire la dispersion de la substance ou du mélange dans l'environnement:

Aucune information disponible.

Recommandations générales d'hygiène:

Aucune information disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker le produit dans son emballage original fermé et étiqueté. Stocker dans un endroit frais, sec, aéré et à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants, des animaux et du personnel non autorisé.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 5/12

Matériaux d'emballage: -
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Maintenir dans le conteneur de stockage fermé après utilisation.
Éviter le gel et des températures élevées.
Stockage des informations supplémentaires: Pas de données disponibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: Produit phytosanitaire à usage professionnel.
Solutions spécifiques au secteur industriel: -

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Donnée DNEL: Aucune information disponible.
Procédures de suivi recommandées: Non disponible
Méthodes de contrôle actuellement recommandées: Non disponible
Règles spécifiques de suivi: Aucune information disponible.
Données du CESE: Aucune information disponible.
Analyse des risques par niveaux de contrôle ("control banding"): Bonne hygiène industrielle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés:**

Mesures appropriées de contrôle de l'exposition par rapport à l'utilisation ou aux utilisations identifiées de la substance ou du mélange: -
Mesures structurelles visant à prévenir l'exposition: Aucune information disponible.
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition: Aucune information disponible.
Mesures techniques pour prévenir l'exposition: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection oculaire/faciale: Éviter tout contact. Lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial.

Protection des mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques.
Après utilisation, laver à l'eau et savon à l'eau à l'intérieur et à l'extérieur et le garder au sec pour une utilisation ultérieure.

Autres: Gants, Bottes ou vêtements de travail en fonction des risques associés à la substance ou le mélange et les possibilités de contact.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire lors de la préparation du mélange, des opérations de chargement, d'application, de nettoyage et d'entretien de l'équipement : utiliser une protection respiratoire contre les produits chimiques / les particules. Évitez de respirer les particules.

Risques thermiques: Non disponible.

Protection de la peau: Portez des vêtements appropriés pour éviter le contact répété avec la peau. Les vêtements doivent assurer la couverture complète du corps (manches longues.), et doivent être adaptés de façon à éviter tout contact avec le produit. Laver soigneusement et quotidiennement les vêtements de travail après utilisation, à l'eau savonneuse et les garder au sec.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 6/12

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnementMesures appropriées de contrôle
de l'exposition rapporté à l'utilisationou aux utilisations identifiées de la
substance ou du mélange:

Aucune information disponible.

Mesures structurelles visant à prévenir
l'exposition:

Aucune information disponible.

Mesures organisationnelles pour prévenir
l'exposition:

Aucune information disponible.

Mesures techniques pour prévenir l'exposition:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Poudre
Couleur :	Bleu
Odeur:	Sans odeur
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Non applicable car la Bouillie Bordelaise 20% (Cu) WP est une préparation solide
Température d'auto-inflammation:	>400 °C
Température de décomposition:	>200 °C
pH au 1%:	6 - 8 (20 °C)
Viscosité:	Non applicable (le produit n'est pas un liquide).
Solubilité :	- Hydrosolubilité : pratiquement insoluble - Liposolubilité : insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative :	Non applicable car la Bouillie Bordelaise 20% (Cu) WP n'est pas une préparation liquide
Densité:	0.63 – 0.68 g/ml
Densité de vapeur relative :	Pas de données disponibles
Caractéristique des particules :	
Distribution de la taille moyenne des particules :	6.5 µm

9.2. Autres informations

Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes:	Non comburant
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité:	Pas de données disponibles.
-------------	-----------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique:	Stable à lumière, l'humidité et la chaleur. Stable dans des conditions normales de stockage pour un minimum de 2 ans.
---------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de données disponibles.
---------------------------------------	-----------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter:	Corrosif à long terme pour fer, métaux et alliages en présence de l'eau/humidité.
----------------------	---

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 7/12

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles:

Les acides et les sels d'ammonium dissolvent partiellement le produit.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

La Bouillie Bordelaise se décompose à des températures supérieures à 200 °C, produisant des oxydes de soufre (SOx).

Pas de décomposition si stocké et appliqué selon les directives.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008****Mélange :****Toxicité aiguë :**

Ingestion: DL50

>2000 mg/kg (Rat)

Evaluation / résultat: Selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Inhalation: CL50

5.06 mg/l Rat (4h)

Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Cutanée : DL50

> 2000 mg/kg (Rat)

Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Irritation :

Peau: Non irritant (lapin)

Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Yeux: Aucun effet (lapin)

Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Corrosivité :

Pas de propriétés corrosives car le produit n'est pas classé comme irritant.

Sensibilisation :

Non sensibilisant (cochon de Guinée)

Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité à dose répétée :

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Cancérogénicité :

Non applicable

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mutagénicité :

Non applicable

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité pour la reproduction :

Non applicable

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 8/12

Informations sur les voies d'exposition probables:	Il n'y a aucune preuve des symptômes associés à cette substance/ mélange
--	--

Effets principaux:	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:	Aucune information disponible
Effets interactifs:	Aucune information disponible.
Autres informations:	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Cette substance/ mélange ne contient pas de substance (s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605, à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations :

Pas de donnée disponible

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë (de courte durée)

Poissons:	CE50 / 96 h / (<i>O. mykiss</i>) = 0.25 mg/L
Crustacés:	Aucune information disponible.
Algues:	Aucune information disponible.
Autres plantes aquatiques:	Aucune information disponible.
Micro-organismes:	Aucune information disponible.
Macro-organismes:	Aucune information disponible.

Toxicité pour l'environnement

Oiseaux:	Aucune information disponible.
Abeilles:	Aucune information disponible.
Plantes:	Aucune information disponible.

Toxicité chronique (long terme)

Poisson:	Aucune information disponible.
Invertébrés:	21 j NOEC invertébrés aquatiques (<i>D.magna</i>) = 0.0835mg/L
Algues:	Aucune information disponible.
Autres plantes aquatiques:	Aucune information disponible.
micro-organismes:	Aucune information disponible.
Macro-organismes:	Aucune information disponible.

Toxicité pour l'environnement

Oiseaux:	Aucune information disponible.
Abeilles:	Aucune information disponible.
Plantes:	Aucune information disponible.

12.2. Dégradabilité

Dégradation abiotique:	Aucune information disponible.
Séparation physique et photochimique:	Aucune information disponible.
Biodégradation:	Aucune information disponible.
Autres procédés:	Le cuivre est fortement adsorbé pour les sols et n'est pas dégradé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 9/12

Coefficient de partage octanol-eau (Kow):
Facteur de bioconcentration (FBC):Aucune information disponible.
Le cuivre ne se bioaccumule pas. Les organismes excrètent du cuivre de façon naturelle.**12.4. Mobilité dans le sol**

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement:

Le cuivre ajouté au sol se fixe sur la matière organique. La teneur du matériel organique du sol et le pH déterminent le degré de disponibilité du cuivre. À cause de la forte fixation envers des différents composants du sol, le lessivage est extrêmement faible. La mobilité dans les couches profondes du sol est insignifiante.

Tension de surface:
L'adsorption et la désorption:Aucune information disponible.
Aucune information disponible.**12.5. Résultats de l'évaluation PTB et vPvB**

Résultats de l'évaluation PTB et vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance/ mélange ne contient pas de substance (s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605, à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

12.8 Indications complémentaires

Écotoxicité:

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes appropriées de traitement des déchets de la substance ou du mélange:

Les déchets ne doivent pas être rejetés à l'égout.
L'élimination sera faite selon les dispositions, locales ou nationales, dans un centre agréé de traitement de déchets. (par incinération ou recyclage)

Méthodes appropriées de traitement de tout emballage contaminé:

L'élimination sera faite selon les dispositions, locales ou nationales, dans un centre agréé de traitement de déchets. (par incinération ou recyclage)

Codes et noms des déchets conformément à la réglementation

Aucune information disponible.

Information pertinente pour le traitement des déchets:

Aucune information disponible.

Méthodes appropriées de traitement de tout emballage contaminé:

Aucune information disponible.

Précautions particulières:

Aucune information disponible.

Disposition communautaire/nationale/régionale pertinente concernant les déchets:

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
Les emballages commerciaux et les reliquats de produits peuvent être éliminés via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 10/12

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**ADR/RID****14.1** Numéro ONU ou numéro d'identification UN3077**14.2** Désignation officielle de transport
de l'ONU:MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
SOLIDE, N.S.A. (Contient BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE)**14.3** Classe(s) de danger pour le transport: 9

ADR/RID Classification: M7

14.4 Groupe d'emballage: III
Étiquette: 9**14.5** Dangers pour l'environnement: Contient: Bouillie Bordelaise technique**14.6** Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur:Dispositions particulières: 274, 335, 601
Quantité limitée: 5 kg
Instructions d'emballage: P002, IBC08, LP02, R001
Special Packing Provisions: VV1
Numéro d'identification du danger: 90
Numéro Kemler: 000**14.7** Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et
au recueil IBC

Non applicable.

IMDG**14.1** Numéro ONU ou numéro d'identification UN3077**14.2** Désignation officielle de transport
de l'ONU:ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Contains TECHNICAL BORDEAUX MIXTURE)**14.3** Classe(s) de danger pour le transport: 9**14.4** Groupe d'emballage: III**14.5** Dangers pour l'environnement: Polluant marin: Oui**14.6** Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur:Étiquette: 9
EmS Guide: F-A, S-F**14.7** Transport en vrac conformément
à l'annexe II de la convention Marpol
et au recueil IBC :

Non applicable

IATA**14.1** Numéro ONU ou numéro d'identification UN3077**14.2** Désignation officielle de transport
de l'ONU :Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Contains TECHNICAL BORDEAUX MIXTURE)**14.3** Classe(s) de danger pour le transport: 9

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 11/12

14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Contient: Bouillie Bordelaise technique
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Étiquette: 9
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements de l'UE:	Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 de classification, étiquetage et de package des substances et des mélanges chimiques.
Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché :	2180901
Installations classées :	Rubrique ICPE : 4510
Désignation de la rubrique :	4510.text Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
Informations sur les émissions de composés organiques volatils (COV):	Aucune information disponible.
Réglementations nationales:	Pas d'autre information.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	
Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune information disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Motif de la révision:	Fiche de données de sécurité conformément au règlement CE) n° 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 de classification, étiquetage et de package des substances et des mélanges chimiques.
Abréviations et acronymes:	FDS: Fiche de données de sécurité VLE : Limite d'exposition professionnelle NACE : Nomenclature Générale des Activités Économiques dans les Communautés Européennes (français, système de classification de l'UE) OCDE: Organisation de coopération et de développement économique. PBT : persistantes, bioaccumulables et toxiques vPvB : très persistantes et très bioaccumulables DNEL : Dose dérivée sans effet PNEC : Concentration sans effet

Produit : **BORMIX**

Date de création / révision : 17/07/2023 – Version 3.1 (remplace la 3.0 du 12/12/2022)

Page 12/12

CL50 : Concentration létale 50 %
DL50 : Dose létale 50 %
NOEL : Dose sans effet observé
DSENO : Effet indésirable non observé
CSENO : concentration d'effet indésirable non observé
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

Principales références
bibliographiques
et sources de données:

Dossier d'enregistrement REACH et base de données des substances enregistrées
sur l'agence européenne des produits chimiques (REACH).

Méthodes utilisées afin d'évaluer
les données visées à l'article 9
du règlement (CE) no 1272/2008
pour les besoins de la
classification:

Les méthodes de test ont été effectuées conformément à l'article 8 du règlement
1272/2008.

Mentions de danger mentionnées
dans la rubrique 3:

Mentions de danger:
H332: Nocif par inhalation.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils relatifs à toute formation
appropriée destinée aux travailleurs

:Aucune information disponible.

Autres informations:

Cette information est basée sur les connaissances actuelles du produit.
Cette FDS se réfère exclusivement à ce produit.
Les substances chimiques contenues dans ce produit ont été signalées ou bien sont
exemptées de notification en vertu de la notification des lois Européennes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Les spécifications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Se basent sur la situation actuelle.
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lors d'une utilisation pour d'autres usages que ceux pour lesquels le produit est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et de respecter l'ensemble des textes réglementaires afférents à son activité. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.